



Compte rendu du Conseil d'Administration de l'INRA, tenu le 20 octobre 2005

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 09/11/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Remarque générale

La direction de l'INRA et les représentants du ministère considèrent la présence de représentants des personnels et des salariés au sein du CA comme formelle. En conséquence, il n'y a ni réel dialogue et ni réel débat avec eux. Par ailleurs, la connivence entre direction de l'INRA, représentants des ministères, FNSEA-CNJA, représentants du patronat de l'agro-industrie est telle qu'au delà des congratulations, les échanges sont creux et presque toujours sans contenus. Enfin tout cela est réglé au pas de course et l'information (par exemple budgétaire) est souvent extrêmement superficielle.

Document d'orientation stratégique 2006-2009

Le document a été présenté par Marion Guillou au C.A.

La CGT-INRA a souligné que le but de ce document n'était pas de présenter la stratégie scientifique de l'institut. Les discours stratégiques qui y sont développés sont de l'ordre de l'habillage et du marketing. Céder aux effets de mode ambiants en rabâchant « durable », « biodiversité », et « environnement » ne remplace pas une réelle programmation scientifique. La CGT-INRA note que les notions de service public de recherche ou de demande sociale ne sont jamais évoquées dans le texte, alors qu'elles fondent l'utilité sociale de l'INRA. Pour la CGT-INRA, ce texte s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale (LOLF, LOPRI, ANR, Pôles régionaux) qui va à l'encontre du développement de la recherche publique. L'objectif de la direction est de s'engager dans cette voie et même d'anticiper les lois. La base idéologique de cette politique d'essence libérale est l'idée que la précarité des moyens et des statuts est source d'excellence scientifique. Cette politique se décline à travers la généralisation du financement par projet (création de l'ANR) et la régionalisation (pôles). Les EPST sont les premières cibles. Ils voient leur capacité de piloter et d'assurer la cohérence scientifique d'un dispositif de recherche déployé sur le territoire national considérablement réduite. Pour la CGT-INRA, la recherche scientifique publique a besoin de financements récurrents et d'emplois stables. A travers l'ANR, c'est exactement le contraire qui est mis en place. Elle rend les équipes de recherche plus dépendantes de financement externes, et accroît le pilotage de la recherche publique par des intérêts privés. La création de pôles régionaux autonomes pilotés au gré des appels d'offre fait la part belle aux mandarins locaux, aux lobbies et au clientélisme mais laisse au bord du chemin de nombreuses équipes scientifiquement pertinentes qui ne se retrouvent pas dans cette nouvelle structuration géographique. Quoiqu'en dise la direction de l'INRA, ce n'est pas en se jetant à corps perdu dans cette voie que l'INRA sauvera sa capacité à conduire une politique nationale de recherche.

De son côté, le représentant de la Fédération des salariés de l'Agroalimentaire CGT a souligné le caractère contraire à l'intérêt public du document d'orientation.

La CGT (CGT-INRA et CGT Agroalimentaire) a donc voté contre ce document, tout comme les élus CFDT et SUD. La CFTC était absente.

Résultat du vote : POUR SAUF 6 CONTRE (CGT, CFDT, SUD)

Décision Modificative n°3 au budget (DM3)

Une baisse du montant total du budget de 1.78% est annoncée. La CGT-INRA s'est prononcée contre ces restrictions budgétaires qui sont essentiellement liées (1) à la réévaluation à la baisse (pudiquement appelée gel) de la subvention du ministère de l'agriculture, et (2) au redéploiement de crédits initialement prévus pour le soutien de base des unités pour financer la (modeste...) revalorisation des salaires (réévaluation de la valeur du point d'indice). Depuis cette date, une annulation de crédits de paiements de 65 millions d'euros est venue encore plus fragiliser le budget de l'INRA.

Cette mesure a été adoptée malgré les votes contre de la CGT, de la CFDT et de SUD.

Guide de procédure budgétaire

Le mode de présentation des budgets de la fonction publique va changer (le décret va paraître incessamment). Le nouveau système comptable centralisé S2I que la DG de l'INRA est en train de mettre en place est calé sur les anciennes règles... La direction de l'INRA qui sera donc dans l'impossibilité de présenter le prochain Budget selon ces nouvelles règles a obtenu une dérogation pour 2006. Les personnels administratifs qui s'épuisent actuellement en stages S2I seront ravis d'apprendre que la dernière « usine à gaz » de l'INRA est déjà obsolète !

Un point sur la mise en place de la LOLF qui rend possible les transferts entre crédits de personnel (titre III) et de fonctionnement (titre VI) a été fait. Malheureusement, la présentation faite à marche forcée laisse bien des aspects obscurs. La CGT-INRA s'est prononcé contre ces transferts qui permettront à la DG de recruter encore plus de CDD avec des crédits initialement prévus pour des personnels titulaires. **Incidentement, il a été signalé qu'il est envisagé d'affecter ces CDD prioritairement aux pôles de compétitivité.** En théorie, l'utilisation de ce type de procédures doit être validé par le CA... Mais a posteriori semble-t-il !... La DG aura donc les mains libres...

Cette mesure a été adoptée malgré les votes contre de la CGT, de la CFDT et de SUD.

Renouvellement du GIP CRNH de Lyon

La CGT-INRA est opposée à ce type de structure « Groupement d'Intérêt Public », qui contrairement à son intitulé est une structure de droit privé et permet le recrutement de personnel sur statut de droit privé.

Cette mesure a été adoptée malgré les votes contre de la CGT, de la CFDT et de SUD.